

COMMUNE DE SAINT-CYR-DE-FAVIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 24 janvier 2020 (20 heures 30)

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-DE-FAVIERES, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux par Monsieur Paul DELOIRE, Maire
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation sur le panneau officiel de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : Paul DELOIRE, Serge REULIER, Jean-Charles GILLET, Jean-Michel GIRARDIN, Jean-Baptiste PAIRE, Catherine GENOUX, Adeline DELUBAC, Céline GOUTARD, Jean-Michel THORAL, Brigitte CHAIZE formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Christine GAUTHERON, Sigolène FROIDEVAUX, Hubert THELY, Loïc BLANCHET, Estelle MARMOL.

Secrétaire de séance : Jean-Michel THORAL

Les comptes rendus des réunions du 08/11/2019 et du 13/12/2019 sont approuvés à l'unanimité.

PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL CADASTRE A 598

Lancement de l'étude du projet

Candidature à l'appel à projet « Révolution » lancé par le SIEL

DELIBERATION N°1

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition en 2017 du bâtiment cadastré A 598, jouxtant la cour de la cantine/garderie, et rappelle les différents projets débattus précédemment sur l'utilisation de ce bâtiment.

Il expose que le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL) a lancé un appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics « Révolution », et il informe qu'il a posé candidature pour ce bâtiment, pour des travaux de :

- isolation des combles et des murs en matériaux biosourcés,
- changement des menuiseries en bois,
- installation d'une ventilation double ou simple flux performante,
- installation d'une chaudière bois ou raccordement au réseau de chaleur de la mairie,
- la rénovation de l'éclairage intérieur.

Il précise que le dépôt de candidature ne nécessitait pas de délibération et devait être fait avant le 20 janvier pour une délibération du jury le 10 février, que ce dossier peut permettre de bénéficier d'une aide financière de 10 000 € au maximum, et que les travaux devront commencer avant la fin de l'année 2020.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le lancement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de lancer l'étude de ce projet,
- de maintenir la candidature à l'appel à projet « Révolution » 2020 du SIEL.

PROJET DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Service administratif

Monsieur le Maire expose la nécessité de réorganiser le temps de travail du service administratif pour lequel des heures supplémentaires sont rémunérées régulièrement pour effectuer le travail et rattraper le retard qui se cumule. Actuellement, 54h sont créés au tableau des effectifs pour le service administratif.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'une commune voisine à population et services équivalents, fonctionne avec un service administratif à 65h de temps de travail.

Il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du service administratif en modifiant le poste de chargé d'accueil polyvalent, grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet 19h, pour l'augmenter à 30h.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et que la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent dans certains cas. Le comité technique intercommunal du CDG42 se réunira le 8 avril prochain, dépôt des dossiers avant le 18 mars.

Monsieur le Maire informe qu'il dépose une saisine du comité technique intercommunal pour la modification de la quotité horaire du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet 19h, pour l'augmenter à 30h. Il appartiendra au conseil municipal de prendre la délibération modifiant le tableau des effectifs pour la suppression du poste à 19h, et création du poste à 30h, après avis du comité technique intercommunal.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat Ambition Région

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région prépare un nouveau Contrat Ambition Région d'une durée de 3 ans. Il vise prioritairement et essentiellement des projets d'investissements pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les modalités de financement des opérations inscrites dans les contrats sont :

Montant des dépenses subventionnables : 60 000 € minimum

Montant minimum de l'intervention régionale : 30 000 €

Monsieur le Maire rappelle une discussion déjà abordées : toutes les nouvelles constructions du chemin du Grand Pré et de la route de Commelle ont augmenté la fréquentation de ces voies en mode doux (marche, vélo, ...). L'aménagement de ces voiries est la suite logique de l'aménagement du Bourg qui vient de se terminer.

Il informe donc de la possibilité d'inscrire ce projet au Contrat Ambition Région qui se prépare.

Il propose donc de consulter quelques bureaux d'études pour mener ce projet et permettre à la future équipe municipale de décider du lancement du projet dans les temps pour pourvoir l'inscrire au CAR et bénéficier d'une subvention régionale.

Dégâts sur l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vents violents de ces dernières semaines ont fait tombés des mâts de l'éclairage public et fragilisés d'autres au niveau de l'ouverture du coffret.

Le SIEL a repéré les mâts à changer.

Par ailleurs, il rappelle que l'éclairage public de la rue de Piperoux, du lotissement du Gand, de la rue de la Savoyarde et du lotissement Villon, est encore en lanterne à vapeur de mercure. Ces ampoules ne se remplacent plus, il faudra porter une réflexion sur leur remplacement en LED.

Elagage des platanes

Monsieur le Maire rappelle que l'élagage des platanes (ou abattage pour certains abîmés) et des tilleuls de l'Hôpital-sur-Rhins avait été commandé à l'entreprise MOTET Paysages. Suite aux vents violents de décembre, deux platanes de la place de la Gare sont tombés. Ils n'étaient pas abîmés mais on a constaté avec le prestataire qu'ils avaient peu de racines, conséquence probable que lors des travaux de la traversée de l'Hôpital-sur-Rhins en 2006, les arbres ont dû être remblayés.

Le Conseil Municipal prend note de cette information et confirme le devis initial avec l'abattage des 3 arbres déjà prévu.

Travaux à la microcrèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CoPLER, qui a compétence sur le domaine de la petite enfance, a prévu de faire des travaux à microcrèche de l'Hôpital-sur-Rhins.

Il précise que le remplacement du portail de la cour de la microcrèche qui donne sur la cour de la garderie est à prévoir.

Il demandera un devis.

Tour de table :

Jean-Charles GILLET informe que :

- les cantonniers ont fait le tour des chemins pour boucher les trous.
- Le tracteur a été réparé : remplacement de l'embrayage et deux vérins de chargeur notamment.
- Le débroussaillage des chemins est terminé mais le prestataire a encore été débroussailler plus loin que ce qui lui avait été ordonné : les haies d'agriculteurs et même les branches d'arbres qui dépassent ont été coupées, au frais de la commune.

Il propose une réflexion : continuer de faire débroussailler par un prestataire ou équiper le tracteur d'une épareuse.

Brigitte CHAIZE fait remarquer que toutes les poubelles du lotissement « Fely » étaient rassemblées à l'entrée de la rue du Chêne Rouge.

Monsieur le Maire précise que le camion de ramassage ne peut pas faire demi-tour au bout de la voie sans issue pour collecter au porte à porte. Il rappelle qu'avant, les sacs poubelles étaient déposés à même le sol une fois par semaine, et qu'à présent les ordures sont rassemblées en bacs une fois tous les 15 jours.

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle organisation du ramassage : les deux bacs d'ordures ménagères et d'emballages sont ramassés le même jour, un lundi sur deux, et la tournée de ramassage commençant à partir 5h du matin, les bacs doivent être sortis la veille au soir.

Jean-Baptiste PAIRE demande :

- si la commune pourrait bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'ordinateur à l'école. Un bilan sur le parc informatique de l'école et le besoin devait être réalisé, il en demande le résultat et l'estimation à prévoir.

Monsieur le Maire informe que le bilan a bien été remis, l'estimation du projet d'investissement présenté s'élève à 8 900 €.

Il propose de porter une réflexion d'ensemble sur le numérique à l'école (vidéoprojecteurs installés au plafond des classes, PC, portables, tablettes ?).

- où en est le raccordement à la fibre de l'école.

Monsieur le Maire rappelle l'interruption brutale de la connexion wifi de l'école, qui nous a d'abord été signalé comme une panne sur le réseau avant de nous informer de la désinstallation d'une antenne relais wifi. L'abonnement fibre a alors été immédiatement demandé, mais la prise installée était introuvable. Le problème est signalé au THD42, en attente de résolution. Une connexion 4G a été négociée à Ozone, en attendant le raccordement fibre.

L'intervention du THD42 sur la prise sera relancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochaine réunion le mardi 10 mars 2020 à 20h30.